



Le Crès, le 18 mai 2017

M. Stéphane CHAMPAY
Conseiller municipal
13 rue des Etats Généraux
34920 LE CRES

Service : Secrétariat Général
Affaire suivie par : Pierre Bonnal
N/Réf. : 0215/S5/BC/MLZ/17-3493

Objet : Paiement anticipé des loyers de l'AGORA

Monsieur le Conseiller municipal,

Dans une missive en date du 28 avril 2017, vous m'interpellez sur une délibération du Conseil municipal du 23 septembre 2015 où il est question d'un avenant relatif à la convention de mise à disposition de l'Agora signé par la commune avec la Société National Immobilière (SNI).

Cet avenant consiste à procéder à un remboursement anticipé de loyers pour un montant total de 2 000 000,00 € faisant ainsi passer le loyer annuel versé par la commune à la SNI de 280 000,00 € HT à 171 053,00 € HT par an.

Lors de ce même conseil municipal du 23 septembre 2015, vous vous êtes prononcé contre cet avenant *'parce que l'on ne joue pas avec le budget de la commune, on ne joue pas avec l'argent des Cressois'*.

Pourquoi dès lors quelques mois plus tard (le 21 février 2016) et compte tenu du *'contexte propice'* nous demander *« de bien vouloir initier toutes démarches utiles aux fins de renégocier les conditions financières définies dans le BEA et la convention de mise à disposition »* ?

M. Bernard JEAN, Premier Adjoint aux Finances, vous avait déjà précisé à cette occasion que la Ville n'acquitterait aucun frais de dénouement en l'absence d'indemnité de pénalité (I=0 dans la formule de calcul du nouveau loyer).

Je porte ainsi une nouvelle fois à votre connaissance que la commune n'a pas versé -et ne versera pas- une quelconque indemnité contractuelle à la SNI.

Vous avez également attiré mon attention sur le parking de 72 places situé à proximité immédiate de l'Agora. Celui-ci est et sera entièrement dédié aux utilisateurs de la salle. Une signalétique sera prochainement disposée à l'entrée du parking afin d'en avertir le public.

.../...

.../...

Par ailleurs, un parking supplémentaire est à l'étude et sera réalisé prochainement rue d'Olympie afin d'offrir aux futurs résidents de la résidence Athéna ainsi qu'aux utilisateurs des équipements alentours (Agora, Stade, Halle de Sports, Collège) des possibilités de stationnements supplémentaires qui s'ajouteront aux 249 places existantes.

Enfin, vous m'avez signalé l'absence de prise en compte dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) des risques liés à la société ISOBOX, Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE) située sur la commune de Vendargues.

Le PCS et le DICRIM adoptés lors du conseil municipal du 2 mars 2017 recensent tous les risques auxquels sont potentiellement exposés les Cressois et les Cressoises. Contrairement à ce que vous laissez entendre, le risque industriel figure bel et bien dans ces documents aux côtés des risques inondation, incendie, accidents de la circulation, attentats et séismes.

Dans votre courrier, vous évoquez le rapport d'enquête publique du 2 novembre 2011 relatif à la demande présentée par la société ISOBOX technologies visant à l'autoriser à exploiter une installation de pièces en polystyrène sur la zone industrielle de Vendargues.

C'est l'occasion pour moi de vous rappeler que le conseil municipal que j'avais l'honneur de présider à l'époque a émis un avis défavorable à ce rapport et qu'il a été le seul -avec celui de Jacou- à s'opposer à l'implantation de cette société sur la zone d'activité.

Comme le mentionne ce rapport, ces pièces en polystyrène expansé sont principalement destinées à l'emballage de produits alimentaires (viandes et poissons). Sans remettre en cause le risque industriel liés à ce type d'activités, l'étude d'impact conclut néanmoins '*qu'il n'y a aucun risque concernant les rejets atmosphériques pour les populations*'.

Au-delà du cas spécifique de cette société, je vous rappelle que le PCS et le DICRIM constituent des documents visant à structurer l'organisation des services pour répondre au mieux aux différents risques auxquels la commune est exposée et informer les habitants des bons réflexes à adopter en cas de péril imminent.

Ils ne sauraient se substituer aux nombreux organismes publics dédiés à la prévention des risques industriels et technologiques et au contrôle des activités classées.

Souhaitant avoir répondu à vos attentes et vous priant de bien vouloir diffuser ces éléments sur l'ensemble de vos outils de communication, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de mes salutations distinguées et de croire en mon entier dévouement.

Le Maire,

Pierre Bonnal